Décision 04-D-53 du 09 novembre 2004

concernant des pratiques mises en œuvre par les Centres d'études techniques de l'équipement, les directions départementales de l'équipement et les directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans le secteur des services d'ingénierie

Posted on: 01 décembre 2004 | Secteur(s):

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Conseil de la concurrence (auto-saisine)

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s)

concernée(s)

Centres d'études techniques de

l'équipement (CETE), Directions

départementales de l'équipement (DDE)

Lire

le texte intégral de la décision 79.31 Ko